



Mardi 23 novembre 2021

RESULTAT DE LA VOTATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES : MAINTIEN DE LA SEMAINE À 4,5 JOURS D'ÉCOLE

Les 3747 parents d'élèves de Bègles étaient invités à exprimer par un vote leur choix sur les rythmes scolaires applicables à la rentrée 2022. Le maintien de la semaine à 4,5 jours d'école a été plébiscité par 62,4% des votes exprimés.

Le dépouillement du vote a été réalisé lundi 22 novembre, sous contrôle d'huissier, en présence de parents d'élèves, d'acteurs de la communauté éducative, d'élus et d'agents municipaux. Le taux de participation à cette votation organisée du 8 au 22 novembre s'élève à 46,67 %

La Ville s'était engagée en début de mandat à consulter les parents d'élèves sur les rythmes scolaires en vigueur à Bègles. Cette consultation s'inscrit dans le cadre d'une vaste concertation pour renouveler le Projet éducatif de territoire (PEDT) qui sera mis en œuvre à la rentrée 2022.

Le maire de Bègles, Clément Rossignol Puech, et l'élus adjoint à l'Education Vincent Boivinnet se sont félicités du résultat de cette votation qui a pris une forme inédite avec un vote à bulletin secret ouvert aux parents dans les 13 écoles publiques de la commune. Ils ont salué la très bonne qualité du débat démocratique qui a permis d'éclairer la décision des familles et encouragé une forte participation des parents à la votation. Le maire de Bègles a néanmoins regretté que l'Etat délègue aux communes la responsabilité de déroger à la loi en vigueur sur les rythmes scolaires. Cette dernière fixe une semaine à 4,5 jours d'école.

« Confortés par le choix des parents de maintenir les rythmes scolaires en vigueur, nous poursuivons à la prochaine rentrée notre politique volontariste de soutien à l'éducation, première priorité de l'action municipale. Depuis 2014, un engagement financier important est consacré aux temps d'activités périscolaires proposés dans les écoles sur la pause méridienne. Ces activités sont encadrées par des associations du territoire, dans les écoles élémentaires, et par des animateurs municipaux qualifiés dans tous les établissements. 100% des écoliers déjeunant à la cantine y ont accès, avec un taux de satisfaction exprimée de plus de 90 % des enfants et des familles. Elles représentent un puissant levier de réussite de tous les élèves et de lutte contre les inégalités. »

Clément Rossignol Puech, maire de Bègles.

Dans le cadre de la refonte du Projet éducatif de territoire, la Ville mènera cette fin d'année la concertation avec les acteurs de la communauté éducative afin de repenser les temps de la journée des enfants béglois, notamment en matière d'accueil périscolaire, dans le respect de leur rythme biologique.